

Actu locale | Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

## De nouveaux tarifs pour les piscines à partir du 1<sup>er</sup> juin



*De nouveaux tarifs, sociaux notamment, vont s'appliquer dans les piscines de l'agglomération à partir du 1<sup>er</sup> juin.  
Photo archives Le DL /Tim Buisson*

**Lors du conseil communautaire du mardi 8 avril, les élus ont voté une délibération qui instaure de nouveaux tarifs dans les piscines de Vienne Condrieu Agglomération. Les prix à l'unité et les cartes de dix entrées et dix activités sans réduction sont néanmoins inchangés.**

À partir du 1<sup>er</sup> juin, de nouveaux tarifs vont entrer en vigueur dans [les piscines de Vienne Condrieu Agglomération](#).

Un tarif social s'appliquera sur les cartes de dix entrées pour les publics bénéficiant de tarifs sociaux (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, personnes de 60 ans et non soumises à l'impôt, bénéficiaires de revenus minimum de type ASS ou RSA). Le tarif sera de 15 euros pour les résidents de l'agglomération et de 30 euros pour ceux habitant hors de l'agglomération. Un tarif social s'appliquera également sur les cartes de dix activités pour les mêmes publics. Le tarif pour les résidents sera de 75 euros et celui pour les non-résidents sera de 90 euros.

Vienne Condrieu Agglomération a également décidé de créer un tarif événementiel à 10 euros pour la mise en place de soirées découvertes des activités du stade nautique. Des tarifs

préférentiels le premier samedi des vacances scolaires de Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps vont entrer en vigueur. Ces jours-là, pour une entrée adulte achetée, il y aura une entrée enfant donnée. Et pour deux entrées adultes achetées, il y aura deux entrées enfants gratuites, ainsi que deux accès aux saunas. Ces offres seront valables uniquement le jour même.

Enfin, tout nouvel abonné du territoire aura droit à une entrée gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile.